



## CESSION DE 100% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ARCHEVECHE - SA ET DE 56,43% DU CAPITAL DE LA SOCIETE CLUB ELYSSA

### Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

AL KARAMA HOLDING, agissant pour le compte de l'Etat Tunisien (le «**Cédant**»), envisage de procéder, sur Appel d'Offres, à la cession des participations publiques directes représentant 100% du capital de la société ARCHEVECHE SA et 56,43% du capital de la société CLUB ELYSSA (la «**Société**» ou les «**Sociétés**»).

FICOM CONSEIL a été retenu comme Conseiller Exclusif d'AL KARAMA HOLDING pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de cession envisagée (l'«**Opération**»).

Les investisseurs peuvent soumissionner pour l'acquisition de (i) soit 100% du capital de l'ARCHEVECHE, (ii) soit 56,43% du capital de CLUB ELYSSA (iii) soit 100% du capital de la société ARCHEVECHE SA et 56,43% du capital de la société CLUB ELYSSA.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (l'«**AMI**») a pour objectif (i) d'informer les investisseurs de cette Opération, (ii) de décrire le processus de cession et (iii) de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du dossier de pré-qualification (le «**DPQ**»).

### Considérations Clés :

L'ARCHEVECHE SA est une société anonyme créée en 2007. Son capital s'élève à 900 000 DT pour 90 000 actions. La société a pour objet principal (i) la création d'un centre culturel et de loisirs (ii) une salle de sport (iii) un salon de coiffure et (iv) thalassothérapie. Elle dispose d'un terrain de 2 000 m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une concession d'une durée de 60 ans sur lequel elle a construit un centre de Spa comprenant une piscine couverte, un hammam, des salles de massages, d'esthétique et de sport.

CLUB ELYSSA est une société à responsabilité limitée créée en 2007. Son capital s'élève à 155 500 DT pour 15 550 parts sociales. La société a pour objet principal l'exploitation de restaurants et d'espaces de loisirs ainsi que toute activité commerciale, immobilière ayant trait à son objet social. La société exploite un bâtiment, en location, comprenant une salle de fête/séminaire, un club, un restaurant, etc.

Les deux sociétés sont implantées au Parc de Sidi Bou Saïd.

### Processus de cession :

Le processus de cession comprend une phase de pré-qualification des candidats suivie d'une phase d'offres financières ouverte à tous les candidats pré-qualifiés.

### Eligibilité

Tout investisseur de nationalité tunisienne ou étrangère désirant participer à ce processus peut être (i) une personne physique ou morale ou (ii) un consortium dirigé par un chef de file.

### Phase de Pré-qualification :

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer, à partir du **Judi 25 Octobre 2018 à 10h00** au siège de Al Karama Holding, sis au rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac, Tunis, un dossier de pré-qualification, relatif aux deux Sociétés, qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

Le retrait du DPQ est conditionné par (i) la présentation à la société Al Karama Holding d'un accord de confidentialité (l'«**Accord de Confidentialité**»), dûment signé et comportant le cachet le cas échéant, téléchargeables sur le site web [www.alkaramaholding.com](http://www.alkaramaholding.com) et (ii) le paiement d'un montant non restituable s'élevant à mille (**1 000**) dinars tunisiens par chèque certifié libellé au profit d'Al Karama Holding, par virement bancaire ou en espèces.

Al Karama Holding se réserve le droit, à tout moment du processus, de ne pas retenir un ou plusieurs investisseurs pour participer au processus de cession, en cas de non-respect par le/les investisseur(s) intéressé(s) de la réglementation en vigueur, des règles d'ordre public ou des dispositions du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt directement par porteur contre décharge ou par courrier express (le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi) et ce au plus tard le :

**Vendredi 30 Novembre 2018 à 17h**

à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding,  
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les  
Berges du Lac, 1053 Tunis.**

### Phase d'offre financière

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés, et auront à leur disposition un Dossier d'Appel d'Offres, comportant (i) le Règlement d'Appel d'Offres incluant un projet du contrat de cession et (ii) le Mémoire d'Information comportant une présentation de la Société objet de leur manifestation d'intérêt, de son environnement socio-économique et du secteur dans lequel elle opère.

### Travaux de due diligence

Les candidats pré-qualifiés (i) auront la possibilité d'effectuer des travaux de Due Diligence dans le cadre d'une Data Room (ii) visiter les locaux de la Société objet de leur manifestation d'intérêt (iii) rencontrer son management (iv) poser leurs questions par écrit et proposer des amendements au projet d'acte de cession selon un calendrier et des modalités qui seront définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats intéressés peuvent prendre contact avec FICOM CONSEIL pour tout complément d'informations sur cette opération.

✉ 51 Avenue Alain Savary 1002 Tunis. ☎ +216 71 281 827 – FAX 71 785 561

**M. Foued ROUISSI**  
[foued.rouissi@ficom-conseil.com](mailto:foued.rouissi@ficom-conseil.com)

**Mme. Dhouha MECHERGUI**  
[dhouha.mechergui@ficom-conseil.com](mailto:dhouha.mechergui@ficom-conseil.com)